Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du 15 octobre 2021

Délibération n° 2021 – 16 – CA

APPROBATION DU SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI) DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Le Conseil d'administration,

Vu le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière ;

Vu l'avis favorable émis par le Contrôle Budgétaire Régionale le 20 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la sous-direction de l'action Foncière et Immobilière du Ministère de la Transition Écologique en date du 6 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 2 août 2021 ;

Vu la saisine de Monsieur le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes en date du 27 août 2021 ;

Vu la saisine de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 29 août 2021 ;

DÉCIDE :

d'adopter le SPSI du Parc National des Écrins tel qu'annexé à la présente résolution.

Le président
du Conseil d'administration,

Bernard HERITIER

Le directeur,

Pierre COMMENVILLE

Parcs nationaux de France | Château de La Valette - 1037 rue Jean-François Breton - 34090 Montpellier
Tél. +33 (0)4 67 52 55 23 - Fax :+33 (0)4 67 52 64 61
www.parcsnationaux.fr